

La Fédération bouddhiste du Népal a revu cette décision suite à de nombreuses critiques afin que la femme, dès qu'elle sera rétablie, puisse revenir dans le couvent. Mais ce n'est seulement qu'une petite victoire face à des milliers de femmes et de filles qui sont encore victimes de rituels religieux au Népal.

Viol de groupe

Cette nonne âgée de 21 ans a été violée le 24 juin dernier à l'Est du Népal par cinq hommes et en raison des mauvaises conditions météorologiques, elle a en plus passé la nuit dans un bus. Sa famille l'a emmenée à l'hôpital mais les médecins ont refusé de reconnaître qu'elle était victime d'un viol. L'hôpital public de Katmandou n'a pas voulu l'aider jusqu'à ce que la presse fasse pression sur les médecins.

Puis quinze organisations bouddhistes ont officiellement condamné le viol mais elles ont également décidé d'exclure la victime de la vie monastique au motif qu'elle avait perdu sa virginité ainsi que son statut de religieuse. La décision a provoqué une tempête de réactions à travers le monde bouddhiste.

« Beaucoup de personnes ont été choqué », écrit Matthew Frazer, le fondateur de la Fondation américaine Yéshé Tsogyal qui lutte pour les droits des victimes de violence bouddhiste. « C'est un précédent dangereux qui peut être utilisé dans le futur contre d'autres victimes ». La religieuse fait partie de la communauté Tamang, un peuple tibéto-birman vivant dans le haut de l'Himalaya appartenant à la catégorie des populations les plus pauvres du Népal. Beaucoup de gens sont victimes de la traite des êtres humains. La pauvreté débouche aussi sur des pratiques religieuses anti-féminines. « Les terres se font rares. Du coup, les familles nombreuses veulent éviter au maximum de diviser les terrains, les enfants aînés doivent dès lors subvenir aux besoins de la famille et les enfants de second rang sont envoyés dans un couvent. Cela fait partie de la tradition jhuma », a déclaré Uttam Niraula, directrice de l'Organisation pour un humanisme au Népal humanisme, un organisme qui travaille contre la superstition et les pratiques paranormales. Jeune déesse

Il existe de nombreuses traditions religieuses contre lesquelles cette organisation se bat. Dans

de nombreux endroits une fille est élue comme Kumari, la célèbre déesse vivante qui veille sur la ville. Parfois, l'élue n'a à peine que trois ans. Elle est installée dans un palais, loin de sa famille, et son règne se termine quand elle atteint l'âge de la puberté.

Dans l'extrême ouest du Népal, il existe aussi le système Deuki, semblable à la tradition Devadasi chez les Indiens, les esclaves du temple. La famille « donne » une jeune fille à un temple où elle sera victime de pauvreté, d'exploitation et de prostitution forcée.

L'Organisation pour l'humanisme, de concert avec d'autres organisations et avec le gouvernement népalais, a soumis un projet de loi pour lutter contre la discrimination. « Ces pratiques sont manifestement contraires à la loi de 1992 sur la protection des enfants du Népal », explique Niraula. « Cette loi interdit que les enfants soient séparés de leurs parents et les obligent à aller à l'école. Il est dit que les enfants de moins de seize ne peuvent être moine ou nonne. »

Mais même si le Parlement vote la nouvelle loi renforçant la protection des mineurs, l'interdiction reste difficile à appliquer. Le gouvernement ne veut pas se mettre à dos la puissante communauté Newar où la déesse Kumaïri est vénérée. Et la tradition Jhuma ne peut non plus être altérée, ajoute Ang Kaji Sherpa, la secrétaire générale de la Fédération népalaise des nationalités autochtones. « C'est une violation de nos droits culturels. Le gouvernement doit d'abord consulter les différents intervenants au lieu d'agir unilatéralement ».